

Quelques réponses à Lahouari Addi



Diversification ne rime pas avec privatisation et le désengagement de l'Etat, peut constituer un remède pire que le mal.

Le pouvoir algérien, de façon générale, et le gouvernement qui a en charge, au quotidien, la conduite des affaires de l'Etat, de façon particulière, ont tout à gagner à prendre en compte les analyses, observations et même critiques de celles et ceux qu'inquiète l'avenir du pays, qu'ils soient en Algérie ou à l'étranger. Ils ne peuvent, en revanche, guère faire leur profit des scénarios d'apocalypse régulièrement brandis par telle ou telle personnalité (qui estime qu'elle n'est plus en réserve de la République) ou ceux pour lesquels le seul positionnement positif consiste à critiquer systématiquement toutes les initiatives émanant du pouvoir. Lahouari Addi (ci-après L.A.) fait assurément partie de la première catégorie et ses opinions importent à quiconque cherche à comprendre de quelle façon peut s'écrire l'avenir du pays, sauf que cette fois-ci l'éminent politologue algérien propose des explications qui, à beaucoup, risquent de paraître un peu courtes. Dans l'entretien qu'il a accordé au quotidien El Watan du 15 mars dernier, L.A. propose des solutions aux problèmes de la gouvernance de l'Etat et au déficit de démocratie dont souffrent les institutions. Ces solutions appelleraient une approbation sans réserve si elles ne pêchaient pas par excès d'abstraction et de généralité. Aucune thérapie, comme l'expérimentateur social le vérifie quotidiennement sur le terrain, ne peut prétendre à l'efficacité si elle ne recèle pas son propre mode opératoire. Et celui-ci manquera assurément sa cible, s'il en vient à nier la formidable complexité de la société algérienne dans laquelle l'Etat n'est plus le principal acteur, comme en témoignent la dispersion de l'autorité réelle et l'éparpillement de la décision, qui se jouent, l'une et l'autre, des régulations opérées par l'autorité centrale. Passons d'abord en revue les principales recommandations de L.A.: (a) en finir avec l'économie administrée et (b) encourager les exportations avant de se prononcer sur son diagnostic à propos de certaines questions, comme la lutte contre la corruption.

Sur l'économie administrée

Le désengagement de l'Etat ne constitue pas un acte spontané relevant du pur volontarisme politique. Il obéit à un processus lent et complexe qui aurait dû être enclenché au début des années 1980, lorsque le pouvoir politique de l'époque avait considéré que le modèle de développement étatiste et centraliste avait fait la preuve de son inadéquation à l'économie du pays. Toutefois, l'essentiel ne réside pas dans le désengagement de l'Etat mais dans la diversification du système de production. Il n'est pas du tout avéré, comme l'a démontré cruellement l'expérience latino-américaine des privatisations tous azimuts des années 2000 (notamment en Argentine), que le désengagement de l'Etat permette, par ses vertus propres, de construire une économie productive, créatrice de biens et de richesses et capable de se substituer aux importations. Diversification ne rime pas avec privatisation et le désengagement de l'Etat, lorsqu'il n'obéit pas à une stratégie industrielle et commerciale globale, ayant obtenu au préalable un large consensus dans les sommets de l'Etat, peut constituer un remède pire que le mal. Ce qu'il importe aujourd'hui est de procéder à une évaluation sans complaisance du

rôle de l'Etat actionnaire depuis l'institution des fonds de participation (janvier 1988) jusqu'aux privatisations et cessions d'actifs des entreprises publiques décidées sous la houlette de SGP. Or L.A. semble passer complètement sous silence le rôle irremplaçable et non interchangeable de la puissance publique pendant la phase de transition vers l'économie de marché et comme garant du respect de la concurrence et des droits de propriété. Personne ne peut se dissimuler que l'Etat algérien, pour des raisons qui tiennent à la spécificité du régime rentier d'accumulation, pâtit de sérieuses défaillances organisationnelles et de défaillances allocatives qu'une libéralisation indiscriminée du marché rendrait paradoxalement rédhibitoires. Les défaillances organisationnelles renvoient à deux éléments: l'asymétrie des ressources informationnelles entre la puissance publique et les autorités de régulation du marché, d'une part, les entreprises, d'autre part. Il s'y ajoute la persistance d'une forme insidieuse d'inertie dans le périmètre même de l'Etat, d'autre part (Cf. les mises en garde du ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme à certaines collectivités locales concernant la réalisation du programme présidentiel de logements sociaux; cf. également l'absence de collaboration de certains opérateurs publics à la mise en oeuvre de ses missions de service public par la Sonelgaz, dénoncée tantôt par son DG). Quant aux défaillances allocatives, elles se vérifient à travers la rationalité limitée de l'Etat (que L.A. qualifie, à tort, selon nous, de «pilotage à vue dans le brouillard»). Cette rationalité limitée, qui n'est pas l'apanage de l'Etat algérien, le contraint à agir par bonds successifs, à procéder à des essais, incertain qu'il est de pouvoir imposer les standards de l'économie de marché. De surcroît, au phénomène de la concurrence déloyale, dont l'existence d'une clientèle captive au profit des entreprises publiques ne constitue qu'un aspect, vient se greffer un effet d'éviction de type concurrentiel qui se traduit par l'affectation prioritaire de dépenses publiques à tel ou tel secteur au détriment des investissements privés. Comme on le voit, l'histoire du désengagement nécessaire ou non de l'Etat n'est pas un long fleuve tranquille, le pilotage des réformes étant un exercice rude et exigeant. Enfin, ce n'est pas à L.A. qu'on apprendra la théorie du «marché politique». Appliquée au cas concret de l'Algérie, celle-ci montre que les groupes de pression favorables à l'orientation de l'économie algérienne vers le marché extérieur sont très puissants et oeuvrent inlassablement à écorner la politique du gouvernement qui vise, au contraire, depuis 2008, à relocaliser la rente pétrolière. A cet égard, L.A. se trompe de cible en stigmatisant Ahmed Ouyahia qui aurait «enrichi des groupes d'individus par l'importation»; il suffit de se rappeler la volée de bois vert que le Premier ministre a essuyée de la part des barons de l'import, au lendemain de l'adoption de la LFC pour 2009, pour se dispenser de pareille méprise. Quoi qu'il en soit, plus aucun auteur ne croit aujourd'hui aux vertus magiques du marché, appliquées aux économies en mutation. Rares sont les experts qui considèrent que le désengagement de l'Etat vaut sésame pour entrer dans le cercle vertueux de l'économie concurrentielle. Encore plus rares sont les économistes qui continuent de prêter aux privatisations des mérites qui découleraient spontanément du changement de titulaire du droit de propriété. Pour de longues années encore, l'Etat algérien devra garantir les règles du jeu, faire respecter la concurrence, attribuer les droits de propriété et fixer de façon impérative (de façon beaucoup plus affirmée qu'il ne l'a fait jusqu'ici) les normes de sécurité alimentaire, technologique et sanitaire.

L'encouragement des exportations

L.A. propose la réévaluation du DA, la valorisation du travail productif, l'aide aux PME, une récompense octroyée aux entreprises exportatrices. S'agissant de la réévaluation du DA, c'est-à-dire de la modification de sa parité officielle en lui donnant une valeur plus élevée en

termes de monnaie étrangère, elle ne se décrète pas. Tout ce que les autorités algériennes peuvent faire est de s'engager à diversifier les importations pour atténuer la dépendance commerciale de l'Algérie à l'égard de la zone euro.

Elles peuvent également refuser de laisser glisser le DA, afin de sauvegarder le pouvoir d'achat des ménages et l'épargne des entreprises. Quoi qu'il en soit, il est contradictoire d'appeler à une réévaluation du DA et recommander dans le même mouvement l'encouragement aux entreprises exportatrices qui seraient dès lors pénalisées du fait que leurs prix de vente seront plus élevés en monnaie étrangère. Last but not least, à supposer même qu'on adhère une seconde à l'idée d'une réévaluation du DA, les autorités algériennes ne pourraient y procéder qu'une seule fois pour corriger les déséquilibres provoqués par les dernières dévaluations. Tous les économistes savent bien qu'une telle mesure ne constitue pas un exercice réitératif. Pour ce qui est de la valorisation du travail productif, il s'agit là d'une tâche à laquelle le gouvernement s'attelle sans relâche à travers les différents processus de mise à niveau des entreprises; ceux-ci méritent certainement d'être plus affinés et mieux adaptés mais personne ne peut nier qu'ils sont institutionnalisés et régulièrement évalués. Enfin, si la valorisation du travail productif signifie lutte contre le marché informel, il faudrait d'ores et déjà réfléchir au sort de centaines de milliers de familles algériennes qui y vivent dans un contexte où les entreprises publiques, les entreprises privées, la Fonction publique et les investisseurs étrangers sont dans l'incapacité -tous secteurs confondus- de créer plus de 50.000 emplois/an, alors que se présentent chaque année sur le marché du travail quelque 200.000 à 300.000 jeunes âgés de 17 à 25 ans.

L'aide aux PME

Les pouvoirs publics n'ont eu de cesse, depuis 15 ans maintenant, de multiplier les dispositifs consacrés à la création et au développement des entreprises (Ansej, Cnac, Andi, etc.). Dans la LFC pour 2009 et la LF pour 2010, ont été instituées des niches fiscales(en vue d'inciter certaines catégories socioprofessionnelles à investir) et des niches sociales (destinées à abaisser le coût du travail). Ces aides représentent une charge très lourde pour les finances de l'Etat et risquent de creuser les déficits publics et sociaux, sans que leur impact sur les niveaux d'emploi et les gains de productivité ait pu être démontré. Même les aides très ciblées au profit des producteurs directs (cas de l'agriculture notamment) ont été détournées (sous forme d'aliénation des moyens de production sur le marché libre) par leurs propres bénéficiaires en vue d'acquérir logements, véhicules de tourisme, fonds de commerce. A l'évidence, ces dérives calamiteuses ne sauraient être mises au débit du pouvoir politique ou alors il faudrait simultanément à leur dénonciation, plaider pour l'avènement d'un Etat policier ou d'une administration inquisitoriale.

Faut-il citer les entreprises exportatrices?

Cela est fait systématiquement par les autorités politiques et par les médias. La seule question qui vaille est celle de savoir pour quelles raisons la percée de quelques fleurons économiques n'a pas fait d'émules auprès des autres chefs d'entreprise.

La lutte contre la corruption

Il faut savoir ce que l'on veut. Ou bien la corruption est combattue, mais cela ne saurait s'effectuer de façon feutrée ou clandestine, dès lors surtout qu'il existe un arsenal juridique adéquat pour la réprimer. Ou bien le gouvernement affecte une forme d'autisme à l'égard de ce

Écrit par Ali MEBROUKINE (*) - KAYENA
Dimanche, 21 Mars 2010 00:00

fléau, et alors aucune affaire importante ne sera jamais éventée. L'essentiel n'est-il pas plutôt que soient garanties la présomption d'innocence, la primauté de la liberté provisoire sur la détention préventive, la mise en cause des commanditaires et non pas seulement des lampistes? Il reste qu'il faut sortir définitivement du manichéisme ambiant qui voit dans la corruption un phénomène inhérent aux classes dirigeantes, alors qu'il a déjà contaminé tous les circuits sociaux. Mais même ainsi formulé, ce constat désabusé n'épuise pas le sujet: quid des différentes formes de corruption répertoriées et qui ne se valent pas (corruption active/corruption passive dans un contexte de pauvreté salariale préoccupante)? Quid également du mode d'emploi de leurs thérapies respectives, si elles existent?

Ceci dit, L.A. a raison de laisser entendre que la seule condition pour que puisse émerger un véritable pacte social interne réside dans l'atténuation des disparités salariales et la réduction des privilèges dont bénéficient certaines catégories, ressentis, à tort ou à raison, comme immérités par l'opinion publique (il faut noter cependant que le montant des transferts sociaux pour 2009 a atteint 11 milliards d'euros, ce qui représente 13% du PIB).

Les enseignants, les médecins, les cadres, les chercheurs ont vocation à remplir une fonction éminente dans notre société désormais organisée autour de l'économie de la connaissance. Et on ne peut tirer argument de la médiocrité générale des prestations des uns et des autres pour délégitimer leurs revendications, si dans le même temps l'accès et la carrière au sein des professions du savoir ne sont pas régulés (sous forme d'évaluations périodiques), voire, si n'est pas institué un véritable numerus clausus à l'entrée de certaines filières de l'enseignement supérieur? C'est à cette question essentielle qu'il faudra répondre.

(*) Professeur en droit des affaires
alimebroukine@yahoo.com

[L'Expression](#)